

[Initiatives \(/initiativess\)](#) > [Handicap \(/initiativess/handicap\)](#) > *Mam rattachée à un accueil collectif : le succès de l'expérimentation menée par l'association APIMI*

## Mam rattachée à un accueil collectif : le succès de l'expérimentation menée par l'association APIMI

Avec ses 2 structures d'accueil, l'association APIMI à Bordeaux favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap. L'une d'entre elles est une MAM rattachée à un accueil collectif, un dispositif novateur pour s'ajuster encore mieux aux besoins des enfants et des familles. Échange avec Dany Billès, directrice d'APIMI.



« Notre volonté, c'est que les familles puissent avoir le choix d'un mode d'accueil collectif ou familial, que l'enfant ait un développement typique ou atypique », c'est ainsi que Dany Billès résume la raison d'être de ses deux structures associatives inclusives situées dans la région de Bordeaux. Le premier, le jardin d'Hortense, créé en 2007 offre 24 places en collectif et 6 en familial, soit avec des assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile et passent des demi-journées à la crèche.

### Une MAM rattachée à un accueil collectif

Le deuxième est plus spécifique : la Cabane de Gustave propose 30 places en collectif et familial. Mais l'accueil familial n'est pas fait au domicile de l'assistante maternelle, mais au Confidentialité - Conditions

d'une MAM rattachée à un accueil collectif. En clair, **une crèche familiale, mais sans accueil à domicile**. Cette expérimentation est le fruit d'un travail conjoint de la CAF de la Gironde, du Conseil départemental de la Gironde, et de la Ville de Bordeaux. Il a été rendu possible suite à la loi Norma adoptée en 2021. Le Président du département a autorisé son ouverture en décembre 2022, mais, ironie du sort, quelques semaines plus tard, un décret a retiré ce dispositif de la loi. Conséquence : il n'existe à ce jour aucune autre MAM rattachée à un accueil collectif. Pourtant ce dispositif présente bien des avantages.

## Un cadre sécurisant pour les assistantes maternelles

En 4 ans, entre 2016 et 2019, **le nombre d'assistantes maternelles a diminué de près de 5% à Bordeaux**, contre une baisse de 1,9 % au niveau de la Métropole (données CAF). Dans les quartiers les plus urbains, l'offre d'accueil individuel qui subsiste encore a évolué vers les Maisons d'assistantes maternelles (MAM). Bordeaux compte 37 MAM regroupant 91 assistantes maternelles et totalisant 355 places. *« On peine à recruter. Elles se sentent isolées, avec pour seul interlocuteur le parent dont elles sont le salarié. Le fait qu'un tiers des places soit réservé à des enfants en situation de handicap ajoute une difficulté supplémentaire dans le recrutement. »*

Avec ce dispositif expérimental, la directrice de l'association APIMI *« propose aux assistantes maternelles un cadre sécurisant pour faciliter l'accès à l'accueil familial aux enfants en situation de handicap. »*. Ces dernières sont **encadrées et soutenues par la directrice de crèche** dont elles dépendent et n'ont pas de rapport financier ou hiérarchique avec les parents. *« Elles sont salariées de l'association, comme dans les crèches familiales, et sont ainsi dégagées de toute la partie administrative et du lien de subordination lié au contrat de travail. Cela leur donne plus de solidité et de capacité à être pleinement dans l'écoute du parent »*. Elle ajoute : *« C'est indispensable de pouvoir s'adosser sur une équipe pluridisciplinaire dans les situations complexes. »*

## Un tiers des places réservés à des Enfants en situation de handicap (ESH)

Il n'existe pas d'obligation à [l'accueil des enfants en situation de handicap](https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/organisation-et-pratiques-professionnelles/modes-daccueil-et-handicap) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/organisation-et-pratiques-professionnelles/modes-daccueil-et-handicap>) dans les crèches, mais une vraie incitation depuis la loi Norma et notamment la création de postes de [référénts santé accueil inclusif](https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/reglementation/tout-savoir-sur-le-referent-sante-et-accueil-inclusif-rsai/referent-sante-et-accueil-inclusif-son-role-et-ses-missions) (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/reglementation/tout-savoir-sur-le-referent-sante-et-accueil-inclusif-rsai/referent-sante-et-accueil-inclusif-son-role-et-ses-missions>). L'idée de l'association APIMI est de penser l'inclusion très précocement en partant du principe que l'accueil de la différence est une chance pour tous.

Mais comment accompagne-t-on ces enfants plus vulnérables ? Bien évidemment **la qualité de l'accueil est primordiale**. *« On a développé une démarche inclusive avec l'appui de nos professionnels, explique Dany Billès. Notre référentiel petite enfance est notre socle, mais l'accueil des enfants en situation de handicap nous oblige à un 'effet loupe' sur tous nos référentiels petite*

enfance. Nous devons être plus attentifs et plus exigeants parce que ces enfants et ces familles requièrent une attention singulière ». D'où la **nécessité d'avoir une équipe suffisamment solide** pour réussir à prendre de la distance. Car « le handicap touche émotionnellement. »

## Pérenniser l'accueil familial

Après une année de fonctionnement en 2023, l'association APIMI a tiré un premier bilan de son expérimentation d'une « MAM rattachée à un accueil collectif ». Et **c'est très positif pour toutes les parties prenantes** : les parents, les assistantes maternelles, les directions. **Le recrutement d'assistantes maternelles est facilité**, les parents sont satisfaits, et les enfants épanouis. Les nouvelles places créées en individuel ont, en outre, un coût similaire à l'accueil collectif. La création de cette Mam originale répond clairement au besoin de renouveler le métier d'assistantes maternelles, le professionnaliser et favoriser des vocations et il ne prend la place d'aucun autre service. Prochaine étape : « créer ce même dispositif dans notre autre accueil collectif et familial. » Reste à attendre que la loi le permette.

## À découvrir



[\(/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/tribunes-libres/violence-chronique-gestion-low-cost-et-si-ce-netait-pas-que-les-creches-privées-par-frederic-groux\)](#)

**Violence chronique, gestion « low cost » : et si ce n'était pas que les crèches...** [\(/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/tribunes-libres/violence-chronique-gestion-low-cost-et-si-ce-netait-pas-que-les-creches-privées-par-frederic-groux\)](#)